

Le 14 août 2013

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 14 août 2013 à 13 h 30, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Gilles St-Pierre	Absent
Laurierville	1 438	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 676	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	693	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 723	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 082	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	502	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 766	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 722	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation : M. Bernard Dion, maire suppléant de la municipalité d'Inverness, est assermenté et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal

Le 14 août 2013

- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Regroupement en assurance collective
 - 6.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2012
 - 6.3 Demande de prolongation pour le dépôt du rôle d'évaluation de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de la municipalité de St-Pierre-Baptiste
 - 6.4 Tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées - Autorisation de signature pour une demande d'aide financière
 - 6.5 Démission d'un pompier
 - 6.6 Promotion de pompiers
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1598)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1599)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1601)
 - 7.4 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1602)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie
 - 8.3 Ratification des dépenses en sécurité incendie
 - 8.4 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la Ville de Princeville – Pavage des accotements sur la route 263 Sud – Demande au MTQ
- 10.0 Varia :
 - 10.1 PIIRL
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-08-13-12217

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-08-13-12218

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés. Le point suivant sera ajouté :

- PIIRL

ADOPTÉ

Le 14 août 2013

Procès-verbal A.R.-08-13-12219 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 2013 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Regroupement en assurance collective A.R.-08-13-12220 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire former un regroupement, comprenant à ce jour les municipalités suivantes : Lyster, Laurierville, Plessisville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Princeville, Villeroy, afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, à titre d'employeur, désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE la MRC autorise BFL CANADA services conseils inc. à procéder à un appel d'offres public pour son régime d'assurance collective, et ce, dans le cadre de la création du regroupement en assurance collective de la MRC;

ATTENDU QUE BFL CANADA services conseils inc. agira à titre de consultant expert en assurance collective de l'ensemble des municipalités faisant partie et formant le regroupement en assurance collective de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour les municipalités qui feront partie du regroupement de déléguer à l'un des membres du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC confirme son adhésion au regroupement en assurance collective de la MRC de L'Érable;

QUE la MRC accepte les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de la MRC de L'Érable, et ce, par l'intermédiaire de BFL CANADA services conseils inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

ADOPTÉ

Le 14 août 2013

Dépôt des indicateurs de gestion 2012

Le document est déposé au conseil.

Demande de prolongation pour le dépôt

ATTENDU QUE le dépôt des rôles d'évaluation de la MRC de L'Érable a lieu le 15 septembre de chaque année;

du rôle d'évaluation des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de St-Pierre-Baptiste

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que le dépôt du rôle d'évaluation la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, ainsi que celui de la municipalité de St-Pierre-Baptiste sera reporté au 31 octobre 2013.

A.R.-08-13-12221

ADOPTÉ

Tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées

ATTENDU la volonté de la MRC d'organiser un tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées;

des Grandes-Coulées-

ATTENDU les retombées positives escomptées par la réalisation d'un tel événement;

Autorisation de signature

A.R.-08-13-12222

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande d'aide financière du volet « Relève et mise en valeur » adressée au MDDEFP.

ADOPTÉ

Démission d'un pompier

Il est proposé M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission M. Olivier Bilodeau, pompier à la caserne 45, et ce, rétroactivement au 28 mai 2013.

A.R.-08-13-12223

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 14 août 2013

Promotion de pompiers
A.R.-08-13-12224

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants, qui passeront d'apprenti-pompier I à apprenti-pompier II, et ce, rétroactivement au 23 juin 2013, savoir :

M. Marc-Antoine Gosselin : caserne 72
M. Maxime Gosselin : caserne 72
M. Yan Plante : caserne 72
Mme Charlène Demers : caserne 85

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville
A.R.-08-13-12225

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 3 juillet 2013 le règlement d'urbanisme no 1598 visant à modifier l'article 104 du règlement de zonage no 1312 de la ville relativement aux cases de stationnements hors rue, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement traite de manière plus spécifique du nombre de cases de stationnement requis dans le cas d'espaces industriels ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement de la MRC présente une grande latitude dans les choix d'aménagement que les municipalités peuvent planifier et organiser à l'intérieur de leur périmètre urbain, et que cette latitude est notamment traduite pour la ville de Plessisville ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma ne traite pas des questions spécifiques de cases de stationnement dans les espaces industriels et qu'en conséquence le règlement no 1598 ne contrevient pas au contenu dudit schéma et autres mesures en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 14 août 2013

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et autres réglementations régionales traitant d'urbanisme et d'aménagement le règlement no 1598 de la ville de Plessisville relatif à la modification de l'article 104 du règlement no 1312 sur le zonage ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville A.R.-08-13-12226	ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 3 juillet 2013 le règlement d'urbanisme no 1599 visant à modifier l'article 86 du règlement de zonage no 1312 de la ville relativement aux usages, ouvrages et constructions permis dans la cour arrière ou dans la marge de recul arrière minimale, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
---	---

ATTENDU QUE ce règlement vise de manière spécifique à permettre les potagers et introduire une distance minimale de deux (2) mètres face au terrain voisin pour cet usage ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement de la MRC présente une grande latitude dans les choix d'aménagement que les municipalités peuvent planifier et organiser à l'intérieur de leur périmètre urbain, et que cette latitude est notamment traduite pour la ville de Plessisville ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma ne traite pas des questions spécifiques des potagers et de leur localisation, et qu'en conséquence le règlement no 1599 ne contrevient pas au contenu dudit schéma et autres mesures en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et autres

Le 14 août 2013

réglementations régionales traitant d'urbanisme et d'aménagement le règlement no 1599 de la ville de Plessisville relatif à la modification de l'article 86 du règlement no 1312 sur le zonage ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme
de la Ville
de Plessisville
A.R.-08-13-12227

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 12 août 2013 le règlement d'urbanisme no 1601 visant à remplacer l'article 17 du règlement de zonage no 1312 de la ville relativement à la reconnaissance de droits acquis, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise de manière plus spécifique à reformuler l'article 17 en ce qui concerne les usages et constructions dérogatoires bénéficiant de droits acquis (usage autorisé et construction érigée avant le 23 mai 1989) ;

ATTENDU QUE ce règlement est conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux autres mesures qui lui sont liées, vu son impact nul sur le territoire et la planification de l'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et autres réglementations régionales traitant d'urbanisme et d'aménagement le règlement no 1601 de la ville de Plessisville relatif au remplacement de l'article 17 du règlement no 1312 sur le zonage ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 14 août 2013

Réglementation
d'urbanisme
de la Ville
de Plessisville

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 12 août 2013 le règlement d'urbanisme no 1602 visant les ententes relatives à des travaux municipaux, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 145.21) ;

A.R.-08-13-12228

ATTENDU QUE ce règlement vise à permettre à la ville de Plessisville d'assujettir certains projets de développement immobilier à la conclusion d'une entente entre le requérant et la ville, portant sur la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QU'après analyse ce règlement est conforme au schéma d'aménagement de la MRC et au document complémentaire, ledit règlement édictant notamment à l'article 5 une mesure quant à la conformité des infrastructures et équipements en regard du schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et autres réglementations régionales traitant d'urbanisme et d'aménagement le règlement no 1602 de la ville de Plessisville concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier :
Rapport des
déboursés

Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

A.R.-08-13-12229

Le 14 août 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13330	Pépinière Aiglon (plantes pour parc)	513,07 \$
13331	CLDE (entente réception)	5 626,41
13332	Mécanique Gilles Roberge inc. (botte)	176,99
13340	Remorque Desjardins (location outils)	276,13
13341	André Gingras (entretien mai)	1 078,93
13342	Graphical 2000 (vestes)	730,32
13345	Mégaburo (lecture compteur)	138,21
13347	Transfert Environnement (honoraires)	2 759,40
13349	SCA des Appalaches (divers)	112,59
13350	BMR Nomelbro (divers)	264,84
13351	Corporation de transport la Cadence (entente)	11 930,45
13352	Menuiserie R. Bédard & Fils inc. (divers parc)	224,66
13353	L'Agora (repas)	120,00
13354	Michel Larouche (honoraires équité salariale)	3 449,25
13356	Les Communications SRP inc. (service juin PAIR)	132,22
13357	AOMGMR (dépôt politique environnementale)	6 000,00
13358	AIMQ (adhésion)	287,44
13359	Brisson Paysagiste inc. (entretien plate bande)	625,10
13360	P'tites Douceurs de Jeanne (repas)	206,09
13361	Pascal Perreault (trappage castors)	220,00
13362	M. Gilles Bergeron (aide financière)	8 656,00
13363	M. Gilles Couture (aide financière)	9 909,00
13364	CLDE (pacte rural)	5 000,00
13365	Ville de Princeville (pacte rural)	40 000,00
13368	Coop IGA (divers)	41,30
13369	Transport Martineau & Fils inc. (transport de bois)	86,37
13371	Signé Garneau Paysagiste inc. (plante)	67,82
13372	BMR Nomelbro (ruban, divers)	376,60
13373	CLDE (quotes parts 2013, FSTD, poste agent rural)	334 607,00
13374	Parc Linéaire des Bois-Francs (quotes parts 2013)	14 557,50
13375	Mont Apic inc. (quotes parts 2013)	7 500,00
13376	CARÉ (quotes parts 2013)	23 954,00
13381	Acklands Grainger inc. (manteau de pluie)	76,26
13382	Buropro inc. (four. de bureau)	742,96
13384	Mégaburo (étagère, lecture compteur)	1 126,52
13386	Financière Banque Nationale (règlement 286)	18 084,38
13388	Auger B.C. Sécurité inc. (inspection)	536,20
13391	Le Kaffé Inn (repas)	137,97
13392	Remorque Desjardins (location outils)	12,31
13393	Les Communications SRP inc. (service juillet PAIR)	132,22
13395	Agence forestière des Bois-Francs (entente PAIR-1113-28)	25 000,00
13397	Loisir Sport Centre-du-Québec (tournoi de golf)	440,00
13399	Conteneurs de l'Érable (location)	402,41
13401	CLDE (pacte rural)	10 000,00
13402	AOMGMR (paiement final politique environnementale)	6 000,00

Le 14 août 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13405	Corporation de transport la Cadence (entente)	11 207,33
13406	AIMQ (séminaire)	700,00
13407	Informatique Hamel (réparation)	117,85
13408	Imprimerie Fillion (divers)	699,04
13409	Martin Laflamme (café)	67,90
13410	Monique Brunet Architecte (honoraires)	2 414,48
13411	SCA des Appalaches (divers)	101,10
13412	Agence Géomatique Centre-du-Québec (honoraires)	19 545,75
13413	Les Entreprises MC inc. (membrane)	2 282,02
13414	Jules Martel (bois)	3 895,35
13415	AARQ (colloque)	431,15
13417	André Gingras (entretien juin)	1 078,93
13418	Pascal Perreault (trappage castors)	168,00
13419	Publi-sac (distribution)	606,82
13420	Vertisoft (cable)	98,86
13421	Sylvain Beaudoin (eau)	<u>49,50</u>
Total :		<u>585 783,00 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
531534-531771	Paies semaine du 09 juin au 03 août 2013	<u>151 041,79 \$</u>
Total :		<u>151 041,79 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-07-01 Gouv. prov. (DAS)	31 324,22
GWW-07-02 Gouv. féd. (DAS)	1 995,58
GWW-07-03 Gouv. féd. (DAS)	10 301,06
VAP-06-01 Remboursement prêt	45 534,46
PWW-06-04 Visa Desjardins - DG	799,63
PWW-06-05 Visa - Préfet	282,94
PWW-06-06 Visa Desjardins - général	6,00
PWW-06-07 Bell - Téléphone	896,35
PWW-06-08 Bell Mobilité - cellulaire	273,18
PWW-07-01 Protectron - Système alarme	232,48
PWW-07-02 Hydro Qc	1 208,81
PWW-07-03 SSQ - assurance collective juillet	6 832,69
PWW-07-04 Visa Desjardins - DG	288,85
PWW-07-05 Visa Desjardins - général	8,00

Le 14 août 2013

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-07-06	RREMQ	11 885,13
PWW-07-07	CARRA	566,39
PWW-07-08	Bell Mobilité -cellulaire	289,66
GTW-07-01	Revenu QC - TPS-TVQ	<u>6 869,78</u>
Total		<u>119 595,21 \$</u>

ADOPTÉ

Liste des
prévisions
des dépenses
en sécurité
incendie
A.R.-08-13-12230

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les prévisions des dépenses en incendie suivantes pour le mois d'août 2013 soient adoptées:

Fournisseur	QTÉ	Description	\$/unité	Total
LAPIQ	1	Session d'étude instructeur	185,00 \$	185,00 \$
LAPIQ	2	Hébergement 2 soirs	168,00 \$	336,00 \$
Aréo-feu	2	Lances incendie PROTEK 1 1/2 avec débit ajustable	495,00 \$	990,00 \$
Aréo-feu	4	Lance plastique feu de forêt	18,00 \$	72,00 \$
Aréo-feu	12	Bottes de pompier grandeur 7, 8, 9, 10, 11, 12	125,00 \$	1 500,00 \$
Bell Mobilité - Pagette	10	Boîtiers pour téléavertisseur	15,95 \$	159,50 \$
Novicom	10	Batterie pour radio HT1250	75,00 \$	750,00 \$
911 PRO	4	Lumières d'urgence pare-brise Sound-off UltraLITE pour unité 101 et 103	225,00 \$	900,00 \$
911 PRO	2	Lumières d'urgence vitre arrière Sound-Off UltraLITE pour unité 101 et 103	400,00 \$	800,00 \$
Docteur du Pare-Brise Plessisville	1	Pare-Brise unité 103	259,68 \$	259,68 \$
BTAQ.ca	10	Couvertures de laine	10,75 \$	107,50 \$
BTAQ.ca	10	Couverture de premiers soins jaune	6,99 \$	69,90 \$
ENPQ	1	Cotisation instructeur Année 2013-2014 (Serge Blier)	114,97 \$	114,97 \$
L'Arsenal	1	Gaffe de 6 pieds avec poignée	95,00 \$	95,00 \$
L'Arsenal	3	balais pour feu d'herbe	19,00 \$	57,00 \$
L'Arsenal	3	Hache de pompier	69,00 \$	207,00 \$
L'Arsenal	1	Diviseur réducteur 2 1/2 à 2 x 1 1/2	289,00 \$	289,00 \$
L'Arsenal	7	Cagoules en nomex	29,00 \$	203,00 \$
ENPQ	1	Guide de préparation / Brûlage contrôlé d'un bâtiment	75,00 \$	75,00 \$

Le 14 août 2013

Fournisseur	QTÉ	Description	\$/unité	Total
Boivin Gauvin inc.	4	ZIAMATIC Dossier siège pour APRIA de l'unité 545	252,00 \$	1 008,00 \$
BMR	1	Rateau	29,99 \$	29,99 \$
BMR	1	Barre multi-prise 120 volt avec disjoncteur	19,99 \$	19,99 \$
BMR	1	Balai et porte poussière	13,46 \$	13,46 \$
Madisson	1	Fils, relais, disjoncteur pour installation lumières d'urgence	100,00 \$	100,00 \$
Formation Prévention Secours	18	Formation premiers soins pour examen P1	97,00 \$	1 746,00 \$
Denis Langlois	12	Location site de la tour communication St-Ferdinand	50,00 \$	600,00 \$
Poudrier et Frère	1	Installation attache remorque unité 545	2 145,58 \$	2 145,58 \$
Poudrier et Frère	1	Caméra de recul véhicule 545	520,21 \$	520,21 \$
NAPA	2	Mitaine de lavage de camion	5,99 \$	11,98 \$
NAPA	4	Chamois	10,99 \$	43,96 \$
Uniformes M & L ou CLB uniformes	1	Uniformes directeurs	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Services Techniques Incendies Provincial	1	Réparation caméra thermique	1 185,50 \$	1 185,50 \$
				16 395,22 \$

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification
des dépenses
en sécurité
incendie

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier les dépenses en sécurité incendie suivantes :

A.R.-08-13-12231

<u>Description</u>	<u>Total</u>
Suspension Victo (entretien)	2 386,75
Marché Bonichoix (eau)	19,16
Garage Dubois (réparation)	18,80
Boivin & Gauvin (réparation)	379,60
Aréo-Feu (réparation)	65,31
Unimat (divers pour fabrication support)	52,64
Graphitek (carte et graphisme)	47,50
Michelin (ajustement pneus)	54,88

Le 14 août 2013

<u>Description</u>	<u>Total</u>
Les Pneus PR (ajustement installation pneus)	56,00
Martin & Levesque inc. (vêtements pour inspection et personnel)	2 274,65
ENPQ (examen)	620,00
Bonichoix Laurierville (eau)	14,37
Resto-Bar Lakeside (repas intervention)	184,00
Sylvain Beauregard (honoraires)	438,75
Ville de Princeville (frais de cour)	295,68
Garage Drapeau (réparation)	915,28
BMR Nomelbro	7,08
Coop IGA (eau)	72,30
Remorque Desjardins & Fils (batterie)	112,95
FQM (dicom)	48,10
Garage Bédard (divers)	7,00
Atelier Genytech (réparation)	249,22
Groupe CLR (réparation)	241,98
Centre d'extincteur SL (recharges)	<u>906,11</u>
Total :	<u>9 468,11</u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-08-13-12232 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13329	Ville de Princeville (frais cour municipale)	295,68 \$
13333	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	132,60
13334	Maxi Métal (1983) inc. (pièce)	161,72
13335	Garage P. Bédard & Fils inc. (divers)	8,05
13336	Atelier Genytech (réparation)	286,54
13337	Garage M.J. Caron & ass. inc. (essence)	202,80
13338	Dubois & Frères Ltée (réparation)	21,62
13339	Boivin & Gauvin inc. (réparation et pièce)	468,65

Le 14 août 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13340	Remorque Desjardins (piles)	248,49
13343	Martin & Lévesque inc. (infographie)	183,85
13344	Germain Daigle Exc. enr. (travaux pelle)	304,69
13346	Aréo-Feu (chapeaux, écussons, réparation)	897,01
13348	Ass. Pompiers St-Ferdinand (repas intervention)	184,00
13350	BMR Nomelbro (cloueuse, divers)	345,14
13355	CAUCA (contrat de service)	57,49
13366	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 041,81
13367	ENPQ (examen)	682,00
13370	CMP Mayer inc. (divers)	398,41
13377	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
13378	M. Denis Langlois (location site)	150,00
13379	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
13380	Martin & Lévesque inc. (vêtements)	2 615,32
13383	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	461,33
13385	Aréo-Feu (bunker)	2 366,51
13387	Municipalité de Laurierville (essence)	98,74
13389	Garage Drapeau inc. (réparation)	1 052,35
13390	FQM (Dicom)	66,16
13392	Remorque Desjardins (batterie)	129,87
13394	CAUCA (contrat de service)	57,49
13396	Michelin North America (pneus)	4 185,18
13398	Groupe CLR (système de communication)	896,81
13400	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	1 603,81
13403	ENPQ (examen)	699,25
13404	CMP Mayer inc. (divers)	2 358,73
13416	Groupe CLR (réparation)	<u>278,22</u>
Total		<u>23 240,32 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
531772-531847	Paies juin 2013	<u>11 901,92 \$</u>
Total		<u>11 901,92 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-06-06	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,49
PWW-06-07	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-06-08	ESSO	144,64

9354

Le 14 août 2013

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-07-01	Bell Mobilité - Pagette	493,10
PWW-07-02	SONIC	1 069,21
PWW-07-03	SHELL	530,11
PWW-07-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	85,46
PWW-07-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	85,46
PWW-07-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	85,68
PWW-07-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,73
PWW-07-08	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-07-09	SONIC	<u>854,15</u>
Total		<u>3 720,75 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 13 juin 2013, la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec nous fait parvenir son rapport annuel 2012-2013. *Le rapport est disponible pour consultation.*

En date du 17 juin 2013, une correspondance signée par M. Sylvain Gaudreault, nous informant que dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, une subvention maximale de 66 900 \$ est accordée à la MRC. *Cette correspondance est classée.*

En date du 17 juin 2013, une correspondance signée par Mme Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue, demandant un appui au projet de loi C-504, Loi sur l'appui aux pompiers volontaires. *Cette correspondance est classée.*

En date du 18 juin 2013, une correspondance signée par M. Sylvain Gaudreault, nous informant que dans le cadre du programme RénoVillage, une enveloppe initiale de 150 000 \$ est allouée à la MRC pour la programmation 2013 – 2014. *Cette correspondance est classée, mais cette information sera publiée dans les journaux locaux.*

Le 14 août 2013

En date du 18 juin 2013, la CDCÉ nous fait parvenir son rapport annuel 2012-2013, ainsi que ses états financiers au 31 mars 2013. *Ces documents sont classés*

En date du 20 juin 2013, une correspondance signée par Mme Christine Letendre, de l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec, dans laquelle elle fait état des impacts de l'Accord économique et commercial global (AEGC). Un modèle de résolution également joint à la correspondance. *Cette correspondance est classée.*

En date du 21 juin 2013, la Ville de Princeville demande un appui dans ses démarches auprès du ministère des Transports afin que ce dernier procède au pavage des accotements sur la route 263 Sud, à l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Princeville, pour la circulation des cyclistes. Suite aux échanges entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la Ville
de Princeville -
Pavage des
accotements
sur la route
263 Sud
A.R.-08-13-12233

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville de Princeville dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin qu'il procède au pavage des accotements sur la route 263 Sud, à l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Princeville, pour la circulation des cyclistes, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution n° 13-06-189 adoptée par le conseil lors de la réunion tenue le 10 juin 2013.

ADOPTÉ

En date du 28 juin 2013, l'Agence forestière des Bois-Francs nous fait parvenir son rapport annuel 2012-2013. *Le rapport est disponible pour consultation.*

En date du 28 juin 2013, une correspondance signée par M. Patrick Beauchesne, de la direction du patrimoine écologique et des parcs, au MDDEFP, nous informant qu'il a pris connaissance de la correspondance concernant les besoins de précisions quant aux critères pour la mise à niveau des infrastructures existantes dans le projet d'aire protégée de la Grande-Tourbière-de-Villeroy et il suggère une rencontre de travail avec M. Michel Bergeron afin de poursuivre les discussions. *Cette correspondance est classée.*

Le 14 août 2013

En date du 2 juillet 2013, une correspondance signée par M. Réjean Hébert, ministre responsable des Aînés, dans laquelle il nous invite à participer à la 2e Conférence internationale des villes amies des aînés qui se tiendra dans la ville de Québec du 9 au 11 septembre 2013. *Cette correspondance est classée.*

Une invitation de M. Jean-Philippe Lebel, de l'Ambulance St-Jean, à assister à la première édition de « La classique du Président » qui aura lieu le 24 août prochain au Club de golf de Plessisville. Le coût est de 125 \$ par personne, incluant le souper. *Cette correspondance est classée.*

Le 19 juillet 2013, le MDDEFP nous fait parvenir le document intitulé « Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles ». *Ce document est classé.*

Varia : La demande d'aide financière a été approuvée. La MRC est éligible à un premier
PIIRL montant de 50 000 \$ pour la réalisation de la première phase des travaux.

Période de M. Jacques Boisvert, de Saint-Pierre-Baptiste, demande où en est rendu l'avis de
questions motion concernant le RCI.

M. Paul-André Bégin, de Saint-Ferdinand, émet un commentaire à propos du poste de transformation et demande une précision concernant le document qui traitera des critères d'acceptabilité sociale en matière de nouveaux projets sur le territoire. Le directeur général confirme que le document est présentement en cours d'élaboration.

M^{me} Lise Payeur, de Sainte-Sophie-d'Halifax, émet un commentaire concernant le bruit associé aux éoliennes. M. le préfet affirme que des vérifications seront faites auprès de la compagnie Éoliennes de L'Érable.

M. Gervais Marcoux, de Sainte-Sophie-d'Halifax, demande quelle est la distance minimum à respecter entre l'implantation d'une éolienne et la limite d'un lot. M. Carl Plante, aménagiste à la MRC, explique à M. Marcoux quelles sont les normes à respecter.

Le 14 août 2013

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-08-13-12234

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier